

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	19
Pouvoirs	7
Votants	26

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Michèle PRIEUR, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Virginie PAPIN-FILIPE a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Paola CORREIA a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Catherine REYT, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) :

Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Stéphanie JANKIEWICZ

Secrétaire de séance : Carole OUVRARD

DELIBERATION N° DEL_2024_035

OBJET: MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Léa BELLARD, Conseillère Municipale déléguée au Dialogue social et à la Communication interne, expose,

Afin d'adapter le tableau des effectifs aux recrutements, aux changements de situations administratives et aux réussites à concours des agents, il convient de créer :

- 5 postes de Rédacteur (suite à réussites à concours et recrutement d'un poste à la Direction des services techniques) ;
- 2 postes d'Adjoint technique (suite à recrutements au service restauration et informatique).

et de supprimer :

- 2 postes d'Adjoint administratif principal de 1ère classe (suite réussite à concours) ;
- 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2ème classe (suite réussite à concours) ;
- 3 postes d'Attaché principal (suite mutation à la Direction Générale et départs en retraite aux services population et informatique) ;
- 1 poste d'Agent de maîtrise principal (suite départ en retraite pour invalidité au service entretien) ;
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe (suite départ en retraite au service restauration) ;
- 1 poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe (suite départ en détachement à la Direction des affaires culturelles) ;
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 2ème classe (en régularisation suite mutation des Mélèzes).

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Léa BELLARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 juin 2024,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 18 juin 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir compte des recrutements et des changements de situation des agents et des réussites à concours des agents de la Collectivité,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE DE CRÉER :

- 5 postes de Rédacteur ;
- 2 postes d'Adjoint technique.

DÉCIDE DE SUPPRIMER :

- 2 postes d'Adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- 3 postes d'Attaché principal ;
- 1 poste d'Agent de maîtrise principal ;
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe ;
- 1 poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 091-219104791-20240627-DEL_2024_035-DE



Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,